

PREREQUIS : ETRE REPRESENTANT DU PERSONNEL

DUREE DE LA FORMATION : 1 A 2 JOURS

OBJECTIFS : Le droit du travail est une branche du droit social qui régit les relations nées d'un contrat de travail entre les employeurs et les salariés. Le droit du travail a pour objet d'encadrer la relation de subordination qui lie salarié et employeur, et de limiter le déséquilibre entre les parties au contrat du travail.

1. SOURCES DU STATUT COLLECTIF

- Le cadre supra National, la réglementation européenne
- La loi, les décrets, arrêtés, circulaires
- Les accords de branche
- Les conventions collectives
- Les accords d'entreprise
- Les usages

2. LES ACCORDS COLLECTIFS

- Détermination de la convention collective applicable
- Conventions collectives ordinaires, étendues
- Durée, dénonciation, révision
- Durée de la convention dénoncée
- Définition des avantages acquis

3. LE CONTRAT DE TRAVAIL

- Formes, éléments du contrat
- Contrat à durée déterminée, indéterminée : C.D.D., C.D.I.
- Le travail à temps partiel
- Quelles modifications l'employeur peut imposer
- Rupture du contrat, démission, licenciement, départ négocié
- Préavis, indemnités
- Le pouvoir disciplinaire, le règlement intérieur

4. SAVOIR FAIRE UNE RECHERCHE EN DROIT DU TRAVAIL

- Savoir utiliser le Code du Travail
- A quoi sert la jurisprudence
- Quels documents consulter

5. CONTROLE ET RECOURS

- Le rôle des délégués du personnel
- L'inspection du travail
- Les Prud'hommes, procédure ordinaire, le référé
- Les autres juridictions